



**Compte-rendu
COMMISSION INTERCOMMUNALE
D'ACCESSIBILITE
Du jeudi 8 juillet 2010
à la Maison des associations de Gerbéviller**

Etaient présents :

Mesdames : Elizabeth KLEIN (Familles Rurales), Sandrine SENN et Isabelle SENN (ASHJA), Françoise REDON (ADMR)

Messieurs : Michel FULCHIN (Magnières), Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil), Pierre MANGEOLLE (Vallois), Camille THOMASSIN (Moyen), François GERIN (Vathiménil), Philippe CLAUSSE (ASHJA), André CLAUDE (CAT d'Houdemont, Vathiménil).

Excusés : Nadine HINGRE (CG54 – MDPH), Olivier GERBAUT (CAT de Lunéville), Luc BONACCINI (CAUE).

Assistaient également à la réunion : Daniel LOPPION (Est Républicain), Camille LENANCKER (agente de développement local).

* * *

**CONDUCTEUR
Commission Intercommunale d'Accessibilité
du jeudi 8 juillet 2010 à Gerbéviller**

Présentation de l'association ASHJA – Association de soutien des handicapés jeunes et adultes de Blainville-Damelevières et environs : association d'aide et de soutien aux personnes handicapées et à leurs familles. Ses actions d'aide concernent l'achat de matériel, les départs en vacances, les démarches administratives notamment. Cette association explique n'être pas encore intervenue dans le domaine de l'aménagement d'espace public ou de bâtiment, elle y rencontre pourtant avec ses adhérents de réelles difficultés dans les déplacements ou pour accéder à certains services. Elle est donc fortement intéressé de travailler avec la CCM.

1. Rappel de l'origine de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Laurent GELLENONCOURT rappelle l'origine de la création de la CIA.

Rappel des objectifs de la CIA :

- Aider les communes (sur sollicitation) à mettre en place un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)
- Appuyer techniquement et méthodologiquement les communes avec l'accueil d'un stagiaire pour aider les communes à mettre en place leur PAVE,
- Coordonner une approche financière des travaux (avec le CAUE ou la DDEA-ATESAT)

2. Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) : rappel des enjeux et des obligations

Enjeux de l'accessibilité :

- un droit à **l'égalité sociale** pour les personnes à mobilité réduite (PMR) : accès et participation à la vie sociale
- 1 personne sur 3 est concernée par un « **handicap de situation** » : personnes âgées, handicapés physiques et mentaux, femmes enceintes, blessés, adulte avec enfant(s) ou matériel encombrant, ...
- La **sécurité et le confort** pour tous : une *chaîne de déplacements* cohérente, continue et sécurisée.

3 thèmes à aborder dans la loi du 11 février 2005 :

1. Transports : schéma directeur d'accessibilité pour le 11 février 2008...
2. Cadre bâti existant, en particulier Etablissement Recevant du Public (ERP) : obligation de travaux pour une accessibilité généralisée au 1^{er} janvier 2015
3. Voirie et espaces publics : obligation pour les communes d'élaborer un plan, PAVE pour le 23 décembre 2009... Obligation de respecter les préconisations de mise en accessibilité lors de tous les travaux.

→ Dans la Communauté de Communes de la Mortagne, ce sont les communes qui élaborent leur PAVE : la C.C. accompagne. Chaque commune doit donc créer sa commission communale d'accessibilité.

→ Un état de l'accessibilité au travers d'un rapport annuel doit être établi par la commission communale. Il est proposé que la C.C. compile les rapports des communes.

Le PAVE comprend :

- **un diagnostic** de tout ou partie de la zone urbanisée de la commune, à définir en fonction des priorités locales : un centre touristique, des itinéraires (vers les services publics, ...), autour d'un équipement (mairie, école, maison de retraite, ...).
- **des choix**, des priorités d'action
- **un plan d'action** de travaux, qui peut recouper des projets de travaux existants.

Enjeux du PAVE :

- **économies** : bien concevoir l'aménagement pour une utilisation durable, favoriser l'autonomie des personnes handicapées,
- **sécurité** : prévention des accidents,
- **amélioration de l'aménagement** : Opportunité pour repenser l'aménagement urbain.

4. Expression des attentes de chacun

- Regard sur l'accessibilité dans le territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne (état général, points noirs, etc.)
- Ce que peut apporter ma structure à ces travaux.

ASHJA intervient en aide à ses adhérents. Pour le moment, l'association a peu été sollicitée sur les aménagements publics (seulement sur le gymnase à Damelevières). Mme SENN est confrontée à un cas sur Damelevières où dans une rue les voitures stationnent sur les trottoirs et les piétons doivent marcher sur la route. Les personnes représentant ASHJA sont prêtes à participer aux diagnostics des PAVE des communes.

Daniel LOPPION suggère pour ces travaux et pour le recrutement du stagiaire de regarder du côté des Pays Bas, où les aménagements sont pensés pour les vélos. André CLAUDE

ajoute que la Suisse et le Canada sont aussi des pays en pointe sur le sujet, alors qu'en France très peu de villes sont exemplaires, la plus en pointe étant Grenoble.

Pierre MANGEOLLE fait remarquer qu'il serait intéressant avant de définir le périmètre du PAVE, de se renseigner sur les projets d'aménagement des communes pour éventuellement les intégrer dans le périmètre du diagnostic.

La dimension importante de cette démarche sera de sensibiliser les élus aux contraintes des différents handicaps de situation et aux normes qui doivent maintenant être respectées dans les aménagements.

En attendant que le stagiaire soit recruté, la commission ne pourrait-elle pas commencer à faire le tour des communes pour se rendre compte de la situation ?

Laurent GELLENONCOURT : la commission pourrait essayer de se former, de rencontrer M. MENOUT de la DDT pour qu'il nous présente la démarche et des exemples concrets de communes qui y ont travaillé. Il pourrait être intéressant de **rencontrer André ISLER, référent Accessibilité au CETE de l'Est.**

Cette information des membres de la commission pourrait avoir lieu lors d'une réunion à l'automne. Des contacts seront pris dans ce sens.

Laurent Gellenoncourt témoigne de l'étude en cours, menée par un architecte dans le cadre d'une ouverture de classe, sur l'ensemble école-mairie-garderie à Xermaménil, qui aboutira à un rapport sur l'accessibilité de tous ces locaux.

5. Présentation de la fiche de stage :

Voir pièce jointe.

Diffusion de l'offre de stage :

- IUT Nancy-Brabois, Licence pro Génie Civil
- INPL, master Génie civil (GC) et master Conduite de Projets & Développement des Territoires (CPDT)
- En décembre 2009 : école d'archi et d'ergothérapie.

Voir avec l'IRTS de Nancy.

6. Questions diverses

- Y a-t-il d'autres partenaires à solliciter ?

Proposition du groupe :

- o M. PELLI, directeur du CAT de Chanteheux,
- o l'Association des Paralysés de France,
- o M. Daubenton à Gerbéviller pourrait être sollicité à titre personnel
- o le CAUE serait également intéressant à associer sur la partie aménagements urbains. L'espace de Santifontaine peut également être interrogé.

Daniel LOPPION demande si d'autres CC ont mis en place des CIA pour pouvoir échanger avec eux. Des contacts seront pris pour répondre à cette question.

Destinataires du compte-rendu :

- membres de la CIA
- membres du groupe de travail Urbanisme
- membres du Bureau
- communes

Fiche de stage accessibilité

Contexte général :

La communauté de communes :

La Communauté de Communes de la Mortagne a été créée le 27 novembre 2003. Elle rassemble 17 communes et 4 444 habitants.

Cette communauté de communes rurale exerce les compétences de ramassage et traitement des ordures ménagères, l'aménagement des cours d'eau, économie, habitat et cadre de vie etc...

Le projet de territoire 2008-2014 de la communauté de communes a été bâti autour de la notion de développement durable et a à ce titre permis au territoire d'être reconnu « Agenda21 local » en 2008.

Les enjeux liés à l'accessibilité :

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » doit permettre à tous les lieux publics d'être accessibles à tout type de handicap.

Bien que non soumise à l'obligation de créer une commission intercommunale d'accessibilité (CIA) pour traiter de ce sujet, la Communauté de Communes de la Mortagne a souhaité apporter un soutien à ses communes membres en créant une telle commission. Celle-ci sera chargée de :

- aider les communes (sur leur sollicitation) à mettre en place un PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) et à travailler sur les mises en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public),
- appuyer techniquement et méthodologiquement les communes,
- Coordonner et compiler les différents rapports annuels communaux et présenter un rapport au Conseil Communautaire.

Le stage :

Afin d'atteindre ces objectifs, le groupe de travail « habitat – urbanisme » de la communauté de communes souhaite travailler en partenariat avec un stagiaire pour

- sensibiliser les communes à l'importance des enjeux liés à l'accessibilité
- définir une méthode de travail et des outils de suivi pour la CIA en cours de création
- créer des outils d'aide à l'élaboration d'un PAVE à l'échelle communale
- accompagner les communes volontaires lors de la mise en place de leurs PAVE

Durée prévisionnelle :

3 à 6 mois

Profil souhaité :

Stagiaire capable de s'intégrer dans une équipe, qui saura repérer rapidement les enjeux de la démarche.

Encadrement du stagiaire :

Le stagiaire sera encadré par une directrice et travaillera en relation avec l'agent de développement. Il pourra également s'appuyer sur les deux secrétaires de la structure.

Contraintes liées au stage :

Posséder un véhicule personnel afin de pouvoir effectuer des déplacements sur le territoire.

Participer à des réunions en soirée.

Indemnités :

Dans le respect du cadre réglementaire

Candidatures :

CV et lettre de motivations à envoyer à la communauté de communes.